



Environnement

## *Trions, collectons, valorisons*

Nous vivons, nous consommons... mais ensuite? Saviez-vous que 9 boîtes de conserve en acier permettent de fabriquer 1 boule de pétanque? Ou que 3 boîtes de céréales en carton représentent 1 boîte à chaussures?

Vous le saviez peut-être... Mais avez-vous les bonnes habitudes en matière de tri des déchets? Connaissez-vous le traitement et le devenir des déchets?

À Bures, les élémentaires vont, cette année, participer au programme « École durable » sur la thématique du tri et de la réduction des déchets associée à une sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Retrouvez dans ce dossier toutes les informations qui peuvent vous aider à rester des écocitoyens.

### *L. Gardey et la Guyonnerie entrent en actions!*

Lancé par le SIOM en 2009, le label « École durable » récompense les établissements scolaires qui s'investissent dans une démarche de développement durable. Il se compose de trois niveaux successifs ou « Tritou » du nom de la mascotte du SIOM. D'une durée de 3 ans, ce programme d'animation, permet aux élèves et aux enseignants de mettre en place une politique «déchets» efficace et ludique au sein de leurs établissements.

Ce label comprend 3 niveaux d'exigence successifs :

- Le tri des déchets
- Le compostage des déchets organiques
- La prévention des déchets

C'est dans cette optique que les élémentaires de Léopold Gardey et de la Guyonnerie vont participer tout au long de l'année à des animations pédagogiques.

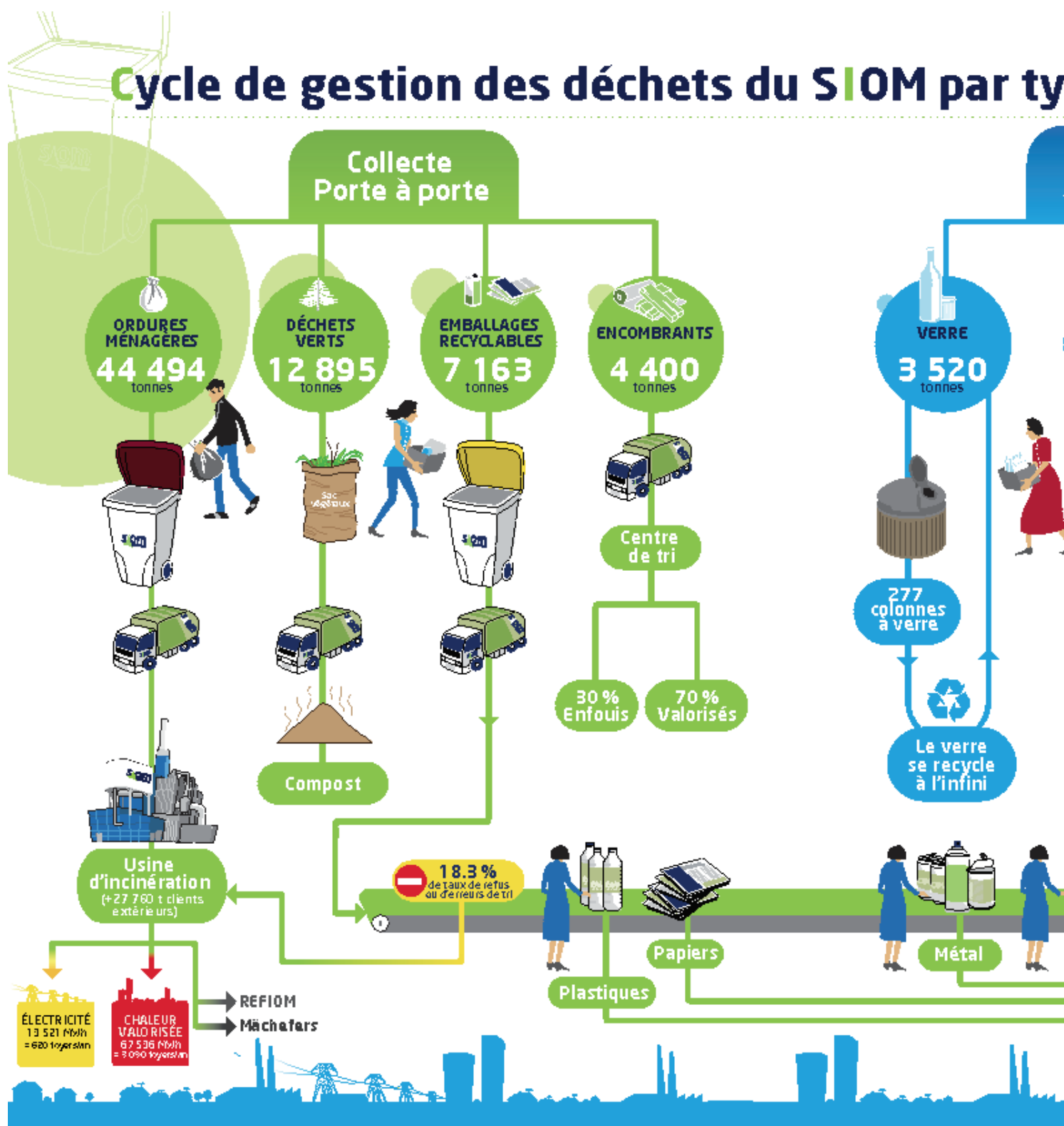


## Le SIOM au service des Buresois

Avec un territoire comptant un peu plus de 170 000 habitants répartis sur 17 communes, le SIOM – Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères – collecte, traite et valorise nos déchets ménagers. En 2013, sur 85 616 tonnes collectées, 72 254 tonnes de

déchets ont été incinérées et 67 536 MWh de chaleur thermique ont été valorisés ! Comment nos déchets deviennent-ils de l'énergie ? Et comment contribuer à la préservation de notre environnement ?

## Cycle de gestion des déchets du SIOM par type



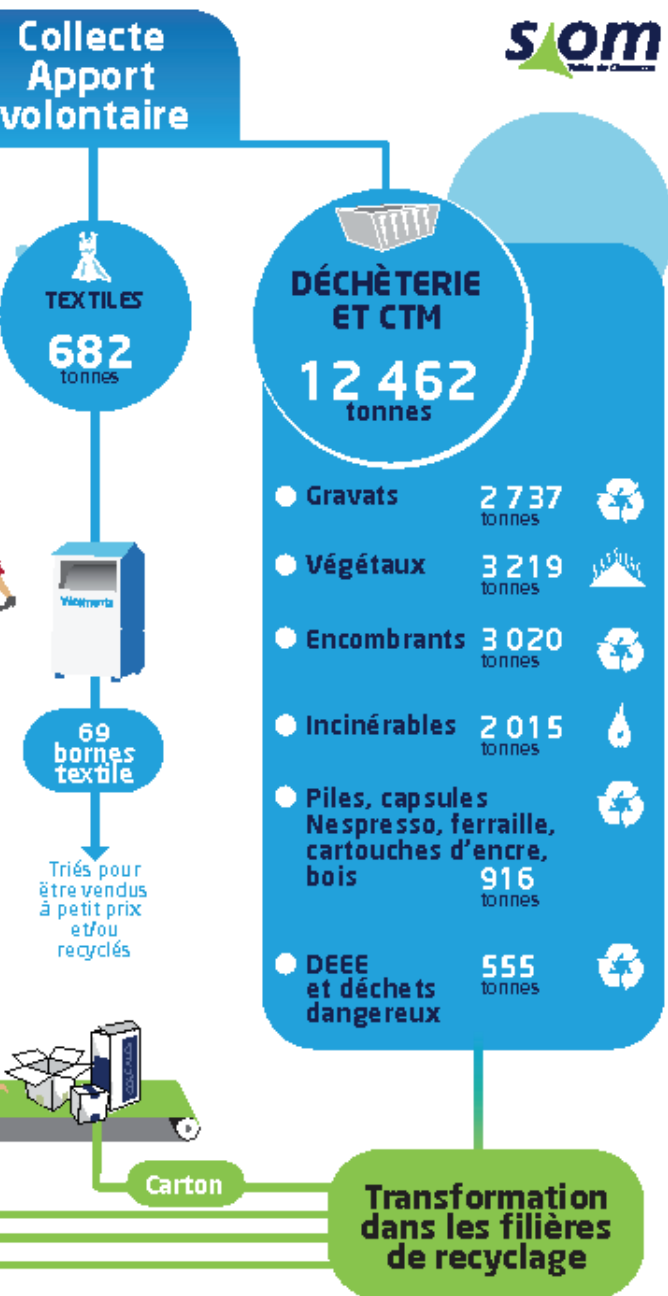


## Une réclamation sur les collectes ?

Des bacs oubliés ? Un passage non effectué ?  
Un téléphone : 01 64 53 30 00  
Un mail : [collecte@siom.fr](mailto:collecte@siom.fr)

## pe de collecte

### Collecte Apport volontaire



## La déchèterie, comment l'utiliser ?

Vous pouvez y déposer gratuitement vos déchets : encombrants, bois, gravats, appareils électriques et électroniques, déchets dangereux mais aussi textiles, verre, carton, végétaux, capsules Nespresso et cartouches informatiques.

Attention, ne sont pas acceptés les ordures ménagères, déchets de centres médicaux, déchets anatomiques ou infectieux, cadavres d'animaux, pneus, moteurs, amiante, produits radioactifs, résidus de fosse septique.

Lors de votre 1<sup>er</sup> passage en déchèterie, le SIOM vous remet gratuitement un badge d'accès sur présentation de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (de - de 3 mois).

Vous pouvez effectuer jusqu'à 5 passages par mois, le volume des déchets autorisés est de 5 m<sup>3</sup>.

### Les horaires :

Du lundi au samedi de 9h à 17h45

Dimanche et certains jours fériés de 9h à 12h45.

Fermeture les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, 14 juillet, 15 août, 25 décembre.

## La collecte des encombrants



### Que mettre aux encombrants ?

- ✓ Mobilier
- ✓ Matelas
- ✓ Sommiers
- ✓ Ferraille

### Les interdits :

- ✗ Appareils électroniques ou électriques
- ✗ Gravats (dont sanitaire et carrelage)
- ✗ Bouteilles de gaz
- ✗ Pneus
- ✗ Produits toxiques
- ✗ Déchets végétaux

Pensez à sortir vos encombrants le matin du jour de collecte pour éviter les « fouilles sauvages » nocturnes.

## Ma façon de trier est-elle correcte ?

Planning des collectes : page 38 du journal



### Que mettre dans un bac jaune ?

- ✓ Bouteilles et flacons en plastique transparent ou opaque
- ✓ Emballages métalliques
- ✓ Cartons et briques alimentaires
- ✓ Tous les papiers

Les interdits :

- ✗ Emballages souples (jambon, café, compotes...)
- ✗ Pots et bombes de peinture
- ✗ Emballages souillés ou gras



### Que mettre dans un bac grenat ?

- ✓ Certains plastiques : pots de yaourts, de crème fraîche, sacs et films plastiques, polystyrène.
- ✓ Cartons gras, salis ou mouillés (pizza, sandwichs)
- ✓ Restes de repas (viande, os)
- ✓ Couche-culotte
- ✓ Déchets organiques (épluchures)
- ✓ Mouchoirs et essuie-tout
- ✓ Ampoule à filament

Les interdits :

- ✗ Aérosols et flacons dangereux
- ✗ Piles, batteries
- ✗ Bouteilles de gaz

## Un doute sur le tri ?

Retrouvez tous les bons gestes sur : [www.siom.fr/comment-trier](http://www.siom.fr/comment-trier)



### Qu'apporter aux permanences DMS\* à Bures ?

- ✓ Acides et bases
- ✓ Solvants, carburants, produits d'entretien
- ✓ Pâteux (peintures, colles, mastics, ciments, huiles)
- ✓ Produits phytopharmaceutiques
- ✓ Aérosols
- ✓ Combustibles (eau oxygénée, produits chlorés)
- ✓ Produits mercurés
- ✓ Néons (non halogènes)
- ✓ Ampoules (non à incandescence)
- ✓ Batteries et piles
- ✓ Produits photographiques, radiographies et pellicules
- ✓ Bouteilles de gaz (butane et propane uniquement)
- ✓ Produits non identifiés

Les interdits :

- ✗ Amiante
- ✗ Médicaments
- ✗ Cartouches d'imprimante

Centre Technique Municipal, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi du mois (sauf exception), 56bis rue du Dr Collé.



### Que mettre dans un molok verre ?

Rien de plus simple : tout ce qui ferme avec un bouchon ou un capuchon ! Exemples :

- ✓ Bouteilles et flacons en verre
- ✓ Pots et bocaux en verre

Les interdits :

- ✗ Faïence et porcelaine
- ✗ Verre de vaisselle
- ✗ Miroirs, vitres
- ✗ Terre cuite, poterie, pots de fleurs
- ✗ Ampoules à filament

\*DMS : Déchets Ménagers Spécifiques